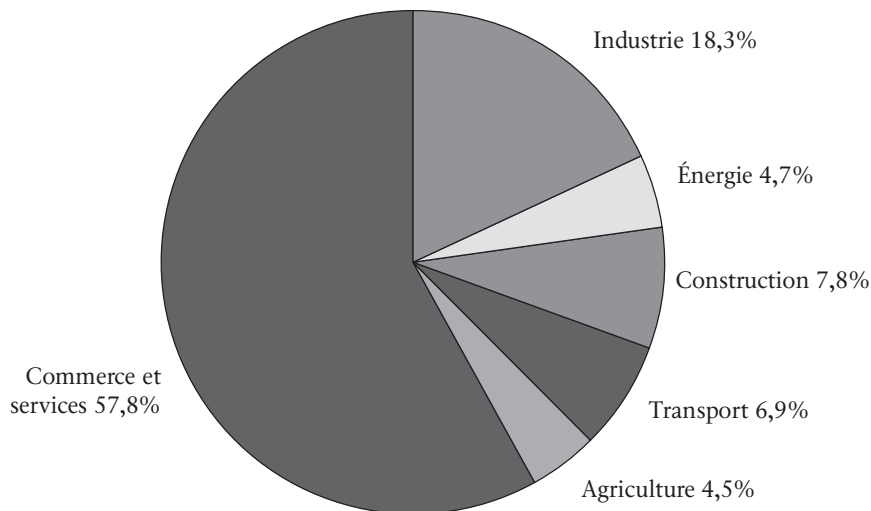


Andrzej Szteliga

***La Pologne et la France face à la crise économique
– analyse comparative ; l'impact sur les relations
bilatérales des entreprises et des régions***

La situation économique de la Pologne et de la France

L'économie polonaise. Depuis le début des années quatre-vingt-dix, la Pologne a fortement progressé dans la transformation de son économie, grâce à des réformes structurelles en profondeur. L'adhésion à l'Union européenne, le 1^{er} mai 2004, a marqué un tournant dans l'histoire économique et politique du pays et a été suivie de profonds changements et de réalisations d'envergure. La croissance moyenne de l'économie de la Pologne durant les dix dernières années s'est élevée à 5%, mais on peut prévoir qu'en 2009 le produit intérieur brut baissera à un niveau de 1 à 1,5% en raison de la crise économique mondiale. L'on enregistre aussi des résultats positifs au niveau de l'inflation qui a été modérée et reste dans la moyenne européenne (3-4%). Par ailleurs, le chômage est en baisse (l'indice à la fin de 2008 était à 9,5%).



Structure de l'économie polonaise 2008 (selon PIB)

On peut également noter l'amélioration de la balance du commerce extérieur (la Pologne réalise actuellement 78% de ses exportations et 62% de ses importations avec l'Union européenne); mais le solde est resté négatif. La Pologne a enrichi sa gamme de marchandises industrielles qui actuellement sont à 43% de valeur d'exportation. Les exportations concernent les produits chimiques (15%), métallurgiques (13%), agro-alimentaires (10%) et des produits issus de la filière du bois (5%). Par contre, la Pologne importe surtout des produits électromécaniques (39%), chimiques (18%), des minéraux et des combustibles (13%), ainsi que produits métallurgiques (11%). Les investissements étrangers en Pologne ont à peu près la même structure. Parmi les principaux investisseurs, il faut noter les Pays-Bas (16% du total du capital cumulé), l'Allemagne (14%), la France (12%), le Luxembourg (7%), les USA (6%) et l'Italie (4%). L'investissement concerne la production industrielle (33%), les finances (19%), le commerce de gros et de détail (17%), les services (15%), le transport (9%).

Après un recul initial, la production affiche une hausse continue depuis plus de dix ans et les Polonais sont dans l'ensemble plus prospères qu'auparavant. Le pouvoir d'achat augmente avec la hausse des salaires (le salaire brut mensuel moyen s'élève à 800 euros). Tels sont les effets positifs de réformes et des profonds changements qui ont eu lieu dans l'industrie, l'agriculture et les finances publiques.

Par ailleurs, une meilleure exploitation des fonds structurels de l'Union européenne pourra accroître la demande ; pour la période 2007-2013, les fonds européens octroyés à la Pologne à titre de subventions représentent une valeur de 95 milliards d'euros, dont 30% (28 milliards d'euros) proviennent du budget polonais. La Pologne remplit bien les critères de Maastricht : le déficit budgétaire par rapport au PIB n'a pas franchi -3% (-2,7% en 2007 et 2008) et la dette publique par rapport au PIB n'excède pas 60% (43% en 2007, 46% en 2008).

Le gouvernement actuel a entrepris un programme de réformes ambitieuses visant à combattre la crise économique, à poursuivre la modernisation du pays et à adopter l'euro dans quelques années. Il se préoccupe également de l'organisation de l'EURO 2012 en partenariat avec l'Ukraine. À la fin de 2008, le gouvernement polonais a adopté un paquet de mesures anticrise sous le nom de Plan de Stabilité et de Développement qui comporte des garanties

pour les banques, un soutien à la création et au fonctionnement des PME (crédits préférentiels), la réalisation d'investissements publics cofinancés par l'UE, des modifications du système des impôts (TVA).

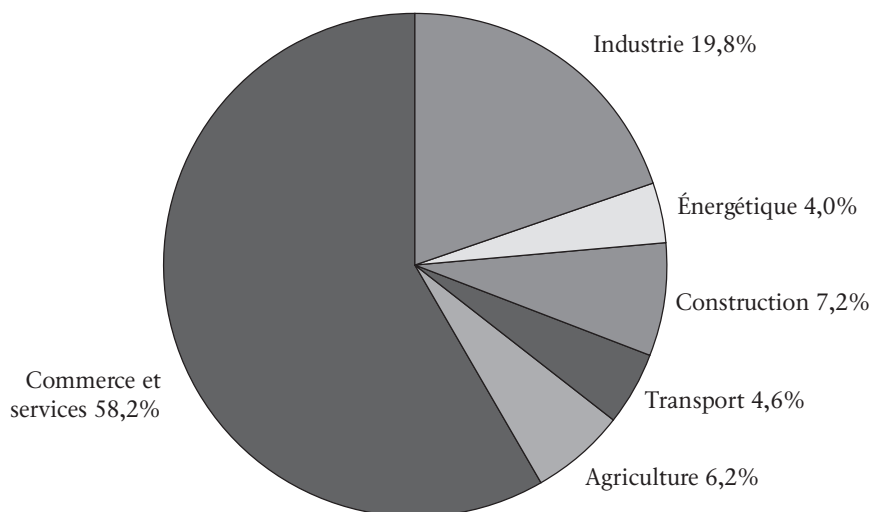
Pologne : indices macro-économiques						
	unité	2004	2005	2006	2007	2008
PIB / valeur	mld euro	204,2	244,4	272,1	310,6	362,1
PIB / évolution	%	5,4	3,7	6,1	6,6	4,9
PIB / habitant	euro	11000	11500	12400	13400	14100
Inflation (glissement annuel)	%	3,5	2,1	1,4	2,5	4,2
Chômage	%	19,1	17,6	14,9	11,4	9,5
Production industrielle (évolution)	%	12,6	3,8	11,3	9,7	2,5
Construction (évolution)	%	5,0	5,0	12,0	15,7	12,9
Production agricole (évolution)	%	0,0	-1,0	-4,2	+6,1	+3,5
Investissements étrangers (afflux)	mld euro	10,2	8,3	15,7	16,7	11,7
Exportations	mld euro	59,7	77,1	93,4	105,3	116,2
Importations	mld euro	71,4	79,3	98,9	116,6	142,4
Dette publique (par rapport au PIB)	%	50,1	42,0	42,4	43,0	45,9
Déficit budgétaire (par rapport au PIB)	%	-4,7	-2,5	-2,1	-2,7	-2,7
Population	mln	38,17	38,16	38,13	38,12	38,14
Population active	mln	12,7	12,9	13,2	13,8	14,0

Sources : GUS, NBP, PAIIZ, Ministerstwo Gospodarki RP

La Pologne reste toujours un pays qui attire les investisseurs étrangers grâce à ses atouts : une croissance économique stable, un positionnement géographique stratégique et avantageux en Europe (entre l'Est et l'Ouest), un grand marché ouvert de 38,5 millions de consommateurs, une main-d'œuvre hautement qualifiée, efficace et compétitive, la présence active de sociétés étrangères, françaises notamment, une bonne utilisation des fonds structurels de l'UE. La Pologne se présente comme un pays émergent, relativement peu sensible aux crises économiques, attractif pour les affaires (commerce, production, investissement), capable d'affronter avec succès la concurrence internationale. En tant que membre de l'UE, de l'OCDE, de l'OMC et de l'OTAN, la Pologne est un partenaire fiable en matière d'affaires internationales.

L'économie française. La France avec son potentiel économique occupe la troisième place (après l'Allemagne et le Royaume-Uni) en Europe et la cinquième place dans le monde (après les États-Unis et le Japon). La France est également le quatrième investisseur mondial et le troisième marché en matière d'investissements étrangers. Elle occupe également la cinquième place sur la liste des plus grands exportateurs et importateurs mondiaux ; la deuxième place dans l'exportation de produits alimentaires et la troisième place dans l'exportation de services. Parmi les atouts de l'économie française, on peut relever : l'industrie d'armements, l'industrie aérospatiale et l'industrie automobile, très développées et puissantes, l'énergie nucléaire, un secteur très dynamique de haute technologie, le potentiel des services, et une agriculture très diversifiée. La France possède l'une des infrastructures de transport et de communication les mieux développées (autoroutes, aéroports, trains à grande vitesse, canaux intérieurs, voies navigables), une infrastructure gastronomique et hôtelière diversifiée en fonction des spécificités de chaque région. La France est le pays leader du tourisme mondial (chaque année, ce sont au moins 75 millions de visiteurs qui se rendent en France pour visiter différents sites touristiques).

Structure de l'économie française en 2008 (selon PIB)



La France, géant traditionnel de l'exportation depuis plusieurs années présente un solde du commerce extérieur négatif. Mais les prévisions pour l'avenir sont plutôt positives, car on prévoit la stabilisation du bilan commercial et le retour à un excédent des importations sur les exportations. Les échanges avec les pays de l'UE représentent 66% des exportations et 61% des importations. Les principaux partenaires commerciaux hors de l'Union européenne sont les pays d'Amérique (10% des exportations et 9% des importations) et les pays asiatiques (9% des exportations et 13% des importations). Les principaux produits d'exportation de la France sont issus de l'industrie automobile (13%), de l'industrie aérospatiale (8%), de l'industrie chimique (8%), de l'industrie agroalimentaire (8%), de l'industrie pharmaceutique (6%), métallurgique (5%), mécanique (5%) et électrique (4%). Dans la structure des importations dominent les minéraux et combustibles (12%), les produits de l'industrie automobile (11%), de l'industrie chimique (7%), agroalimentaire (5%), aérospatiale (4%), pharmaceutique (4%), métallurgique (4%). L'attractivité du marché français (63,5 millions d'habitants) se caractérise par le taux des investissements étrangers en France. Depuis quelques années la France se situe parmi les dix premiers pays où la valeur des capitaux étrangers et le nombre d'emplois créés sont les plus élevés (Rapport d'Ernst & Young – 2008). Ce niveau de développement est le résultat de l'innovation technologique ; les propositions varient selon les secteurs : elles concernent surtout l'industrie, mais on peut aussi noter les conditions favorables pour l'implantation des entreprises étrangères. Parmi les pays étrangers qui ont déjà choisi la France pour s'implanter et investir, on relève : les États-Unis (19%), l'Allemagne (15%), l'Italie (11%), les Pays-Bas (7%), l'Espagne (7%), le Royaume-Uni (6%). Les investissements étrangers en France se concentrent en priorité dans le secteur de l'industrie (50%), celui du commerce et des services (33%), la construction (10%), l'agriculture et les biotechnologies (7%).

La politique économique du gouvernement français repose sur plusieurs piliers qui consistent à gagner la confiance du public, créer du pouvoir d'achat, investir pour l'avenir. On observe le retour de la confiance du public grâce à la lutte efficace contre le chômage. Le chômage revient à son niveau le plus faible depuis quelques années grâce au développement dynamique du marché de services commerciaux et de services dans la construction des bâtiments, mais également grâce au renforcement de la position des PME sur

le marché. De l'autre côté, le maintien du pouvoir d'achat est assuré d'abord par une prime d'État pour les employeurs qui embauchent des jeunes, ensuite par l'incitation professionnelle des personnes âgées à continuer à travailler. L'investissement pour l'avenir est lié à la réalisation du Plan de Cohésion Sociale et à la réforme des finances publiques. De plus, la politique du Président de la République et du Premier Ministre est orientée vers le soutien aux grandes entreprises nationales, car elles représentent un potentiel sur le plan international (elles sont créatrices de nouvelles technologies et leurs produits jouent un rôle significatif dans l'exportation) ; en outre, l'État y détient une participation majoritaire. Ce sont les grandes entreprises nationales qui bénéficient le plus de l'aide publique (exemple : l'énergie, l'aviation, les chemins de fer, les télécommunications, l'industrie de défense). En raison de la gravité de la crise financière le gouvernement a présenté une nouvelle initiative sous la forme d'un plan de relance. La crise économique qui s'est manifestée dans la deuxième moitié de 2008 a provoqué un ralentissement de l'économie française, mais la position solide de la France sur le plan international n'a pas changé.

France – indices macro-économiques						
	unité	2004	2005	2006	2007	2008
PIB / valeur	mld euro	1648,4	1725,1	1806,5	1894,4	1950,1
PIB / évolution	%	2,1	1,9	2,2	2,3	0,4
PIB / habitant	euro	24,8	24,9	25,8	27,1	27,1
Inflation (glissement annuel)	%	2,1	1,8	1,6	1,5	2,8
Chômage	%	10	9	8,4	7,5	7,8
Production industrielle (évolution)	%	2,0	0,3	2,6	3,7	1,5
Construction (évolution)	%	2,5	2,3	3,9	4,3	5,8
Production agricole (évolution)	%	-1,6	-1,8	-5,0	+4,5	+6,2
Investissements étrangers (afflux)	mld euro	26,2	63,6	88,4	115,4	66,7
Exportations	mld euro	335,5	351,9	381,6	400,2	409,6
Importations	mld euro	354,1	387,5	422,1	439,4	465,3
Dette publique (par rapport au PIB)	%	64,9	66,4	63,6	63,9	68,0
Déficit budgétaire (par rapport au PIB)	%	-3,6	-2,9	-2,4	-2,7	-3,4
Population	mln	62,2	62,8	63,2	63,6	63,9
Population active	mln	22,5	27,4	27,6	28,1	28,0

Sources : INSEE, Banque de France, AFII, Ministère de l'Économie RF

Il faut mentionner les résultats du nouveau rapport international sur la compétitivité des pays (The Global Competitiveness Report 2009-2010, World Economic Forum) qui présente la position actuelle des deux pays : la France est 16^e (stable), la Pologne, 46^e (en hausse) sur 136 pays classés, selon les douze critères suivants : institutions, infrastructure, stabilité macro-économique, santé et éducation, universités, liberté du marché, marché du travail, système financier, niveau technologique, dimension du marché, environnement d'affaires, innovation.

Dans la perspective financière de l'Union Européenne 2007-2013, la France est toujours un des plus grands contributeurs (avec l'Allemagne) au budget commun, par contre la Pologne est devenue le plus grand bénéficiaire.

Les moyens financiers accordés par l'Union européenne à la Pologne sont utilisés de la manière suivante : infrastructure et environnement (50%), programmes opérationnels régionaux (21%), capital humain (15%), coopération territoriale européenne (10%), développement de la Pologne orientale (4%). Et pour la France : compétitivité régionale et emploi (79%), convergence (18%), coopération territoriale européenne (3%).

La réalisation de tous ces objectifs sera financée par les fonds structurels de l'UE (Fonds européen de développement régional, Fonds social européen, Fonds de cohésion) avec le cofinancement des pays membres-destinataires.

Fonds européens – Programme 2007-2013

	en France mld euro	en Pologne mld euro
Union européenne	14,5 (42%)	71,9 (84%)
Pays destinataire	19,5 (58%)	13,9 (16%)
TOTAL	34,0 (100%)	85,8 (100%)

Sources: EUROSTAT

Les conséquences de la crise et les plans anticrises en Pologne et en France

En Europe, les symptômes de la crise économique sont apparus il y a quelques années déjà sous la forme d'une stagnation de l'économie,

notamment dans les pays les plus puissants de l'UE tels que la France et l'Allemagne. Toutefois, on considère que la cause directe de la crise mondiale actuelle est la crise du marché des crédits immobiliers aux États-Unis, dits « subprimes » (il s'agit de prêteurs non fiables, donc à haut risque). Le ralentissement des emprunts bancaires a provoqué une série de réactions à l'échelle micro- et macroéconomique.

Conséquences de la crise économique :

niveau national

- ralentissement du développement / récession économique (PIB, inflation, chômage)
- augmentation du déficit budgétaire et fiscal (baisse des revenus)
- perturbation du système financier (cotations boursières, garanties bancaires, crédit aux sociétés et particuliers)
- déséquilibre : consommation ↔ production

niveau régional

- ralentissement / réduction / suspension de projets (infrastructure, logement, bâtiment, industrie → automobile, électroménager etc.)
- difficultés à obtenir les fonds européens prévus pour la réalisation de projets (cofinancés avec les fonds nationaux)

niveau des entreprises

- réduction de la production et/ou des services
- licenciement du personnel
- baisse de vente / d'exportation
- ralentissement d'investissement
- perturbation dans le paiement
- baisse de revenue (entrepreneur) / baisse de salaire (employé)
- faillite.

L'interventionnisme de l'État est une méthode appliquée pour lutter contre la crise économique. Il consiste à lancer des commandes publiques servant de levier dans les secteurs clé de l'économie, ainsi que par des garanties financières de l'État. Très souvent, le flux de financement venu du budget public est dirigé vers des secteurs stratégiques (p. ex. la défense), et, par conséquent, vers de grandes entreprises qui sont considérées comme des moteurs ranimant l'économie. Le problème qui reste à résoudre est une aide aux PME et le renforcement du pouvoir d'achat de la société.

Plan européen de relance économique de l'Union Européenne (European Recovery Plan). En réponse à la crise financière mondiale, la Commission européenne a adopté le 26 novembre 2008 un plan européen de relance économique fondé sur deux piliers :

- soutien financier de l'économie, visant à augmenter le pouvoir d'achat par la hausse de la demande et le développement de la confiance du public. La Commission européenne a proposé aux États membres et à l'Union européenne, sous forme de recommandations, d'accepter dès que possible des dépenses immédiates de deux cents milliards d'euros (1,5% du PIB) en s'appuyant sur le Pacte de stabilité et de croissance.
- nécessité de mener des actions à court terme afin de soutenir la compétitivité de l'Europe à long terme. Le plan définit un programme d'action globale destinée aux projets d'investissement. Cela signifie un accroissement des investissements en vue d'utiliser plus efficacement les énergies, de développer les technologies de production propres et l'infrastructure. L'objectif du plan est de donner une forte impulsion pour que les différentes économies de l'UE réduisent leurs émissions de carbone. Dans le même temps, un certain nombre de mesures correctives décrites dans le plan des petites et moyennes entreprises, aidera à réduire les obstacles administratifs et à soutenir les investissements en vue de la modernisation de l'infrastructure.

Le document souligne également qu'il se fonde sur la solidarité et la protection du marché du travail. Les instruments qui serviront à réaliser le plan sont entre autres : le Fonds européen d'ajustement et le Fonds social européen.

Ce plan européen de relance a été pris en compte par le gouvernement polonais qui a présenté le 30 novembre 2008 son Plan de stabilité et de développement. Le gouvernement français a fait de même avec son plan de relance le 19 décembre 2008. Dans le plan polonais, la valeur des investissements a été fixée à 91,3 milliards de zlotys (environ 20 milliards d'euros), tandis que le montant du plan français est de 26 milliards d'euros.

Le Plan de stabilité et de développement en Pologne. Les efforts du gouvernement en Pologne ont visé principalement à atténuer les effets de la crise sur le marché du travail. On a offert à toutes les entreprises la possibilité d'aménager plus soupagement le temps de travail (par exemple la période de règlement de paiement est prolongée jusqu'à un an, les heures de travail sont désormais flexibles afin de permettre aux employés de garder leurs enfants). On a proposé des subventions salariales, des allocations de chômage technique et le financement des frais de formation, afin de réduire les frais de main-d'œuvre. Des efforts ont également été faits dans le régime du remboursement des prêts au logement consentis à des chômeurs.

Le Plan de stabilité et de développement en Pologne

- en milliards d'euros -

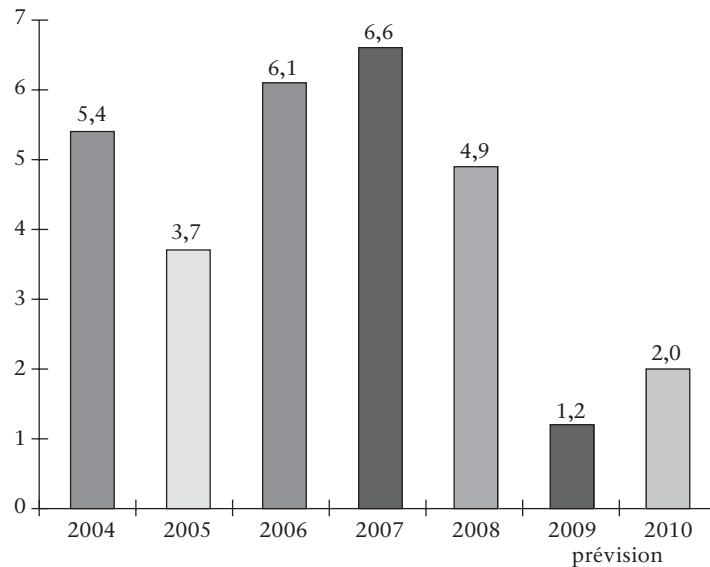
Augmentation des limites de cautions et de garanties	9,0
Création d'une nouvelle ligne de crédit préférentiel pour les PME	4,5
Réalisation d'investissements cofinancés par l'UE (PPP)	4,0
Soutien aux investissements dans les énergies renouvelables	0,5
Réforme de la TVA (2 seuils d'imposition pour les particuliers)	2,0
Total	20,0

Source: Décision du conseil des Ministres RP (30/11/2008)

Le Plan de stabilité et de développement résulte des mesures prises par le gouvernement de la République de Pologne et de la Banque nationale de Pologne visant à désamorcer les tensions dans l'économie polonaise ; il prévoit également d'autres mesures gouvernementales pour lutter contre la crise. Les activités de la BNP ont été centrées autour du « Groupe de confiance » qui a maintenu

des liquidités aux guichets des banques. Son principal objectif a été de préserver les liquidités bancaires en zloty et en devises étrangères, d'étendre le périmètre de sécurité et de réduire les réserves obligatoires des banques. La Commission de surveillance financière a également pris une série de mesures face à la crise alors que le Conseil de la politique monétaire a considérablement adouci la politique monétaire afin de maintenir une activité économique. Malgré une inflation jusqu'à six fois plus élevée, le Conseil a décidé de réduire les principaux taux d'intérêt de la Banque Nationale de Pologne (de 6% à 3,5% ; c'est-à-dire à son plus bas niveau historique). Étant donné la conjoncture, l'élargissement de la base d'imposition était nécessaire (par exemple en uniformisant le système de sécurité sociale). Les mesures communes avaient pour but de maintenir une croissance favorable aux dépenses, elles prévoyaient d'analyser et de suivre leurs effets, conformément à la stratégie de Lisbonne. Une meilleure discipline budgétaire devait être acquise par une meilleure définition des objectifs politiques ; la planification détaillée des tâches devait permettre d'améliorer la mise en œuvre du budget et d'en contrôler les résultats. On retrouve ce même type de budget en France, où les mesures politiques ont cherché à soutenir et consolider le développement économique. La crise est devenue l'occasion de renforcer l'intervention publique et le modèle français de capitalisme, qui cependant rencontre des difficultés à s'exporter au niveau européen. Les propositions de réforme du marché du travail sont une des mesures importantes. L'analyse de l'expérience des autres pays de la zone monétaire commune démontre que le bon fonctionnement de l'État dans cette zone implique un bon fonctionnement du marché du travail. Il faut que les réformes prévues pour les années à venir procèdent de deux manières différentes, la première vise à stimuler l'offre, tandis que la deuxième consiste à éliminer les obstacles du côté des employeurs. Ces réformes proposent entre autres de limiter les départs anticipés du marché du travail (des pensions plus élevées, un meilleur système de placement, une restructuration de l'agriculture), ce qui réduit le coût du travail salarial (des emplois à bas salaires et une partie du travail à mi-temps), la suppression des obstacles au logement locatif (pour améliorer la mobilité des travailleurs) ou, enfin, plus d'efforts pour promouvoir l'entrepreneuriat et la création de petites entreprises.

Évolution du produit intérieur brut en Pologne (en %)



Source: Ministère de l'économie, Office National des Statistiques

À la fin de la première moitié de 2009, la Pologne était, malgré la récession, le seul membre de l'Union européenne dont le PIB ait progressé de 1,1%, ce qui permet d'envisager la fin de l'année avec optimisme et de miser sur des prévisions de croissance à 2,2% en 2010.

Le plan de relance en France. Le soutien au secteur financier dépendra de l'accord sur une augmentation des crédits octroyés aux entreprises. Le président de la République a annoncé qu'un fond public spécial sera établi afin de financer des investissements réalisés par les entreprises d'importance stratégique pour l'économie française et menacés par la crise.

Plus de quatre milliards d'euros seront investis pour soutenir des entreprises publiques (secteur énergétique, ferroviaire, postal). Le gouvernement va mettre en place le renforcement d'un système de garantie et d'assurance-crédit pour les entreprises ainsi qu'une augmentation des crédits d'investissement offerts par les institutions publiques. Vu la nécessité d'augmenter les prêts, y compris des subventions, aux investissements planifiés par les entreprises, le gouvernement a octroyé des moyens supplémentaires à de nombreuses agences d'État et collectivités locales.

Le plan de relance en France

- en mlds d'euros -

Soutien des trésoreries des entreprises	11,5
Réalisation d'investissements exceptionnels publics (PPP)	10,5*
Soutien aux secteurs les plus exposés à la crise (logement et automobile)	10,5
Soutien à l'emploi et aux revenus des ménages les plus modestes	2,0
Total	26,0
* financés par l'État 4,0 financés par les entreprises publiques 4,0 financés par les collectivités locales 2,5	

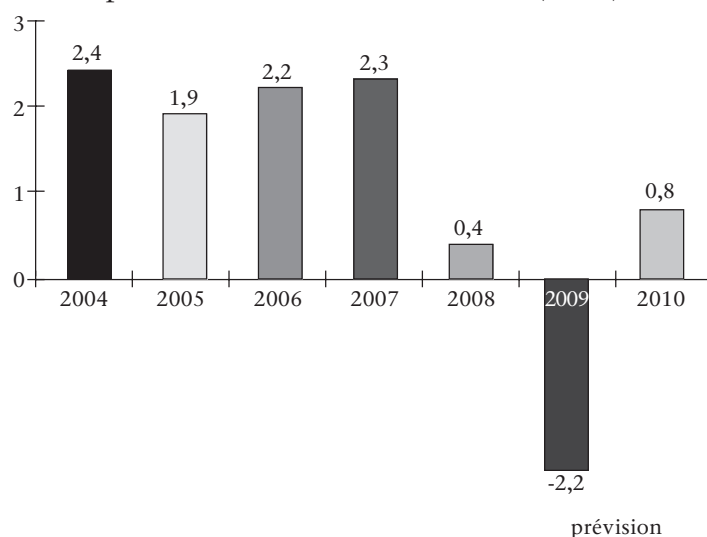
Source: Décision du Conseil des Ministres RF (19/12/2008)

Le programme français comporte un certain nombre de propositions destinées aux entreprises, comme l'exonération de l'impôt sur le revenu des sociétés qui ont fait de nouveaux projets d'investissement et de recherche, ou bien l'introduction de l'allègement de la TVA. En revanche, l'aide dans le secteur financier est subordonnée à l'autorisation d'augmenter les prêts aux entreprises. Le Président français a également annoncé la constitution d'un fonds public qui sera investi dans les sociétés à risque et d'importance stratégique pour l'économie du pays. Un fonds de plus de 4 milliards d'euros est destiné à soutenir l'investissement dans les entreprises publiques (énergie, rail, poste). Le gouvernement prévoit le renforcement des garanties des prêts aux entreprises et l'augmentation des investissements offerts par les établissements publics (plus de 11 milliards d'euros). Le soutien à diverses agences gouvernementales et locales est dû à la nécessité de l'augmentation de leurs prêts et des subventions prévus pour des activités d'investissement des entreprises. Un autre objectif est de promouvoir la formation et la croissance d'embauche du personnel ainsi que l'augmentation des fonds pour les salaires des travailleurs exposés au risque de licenciement ou de baisse de salaire due à la réduction du temps de travail. Pareillement, une augmentation des aides est décidée pour les personnes à faible revenu et les familles pauvres.

L'automobile, le logement et l'infrastructure sont des secteurs particulièrement importants dans le plan de relance. En ce qui concerne l'automobile, un secteur clé en termes de création, de PIB et d'emploi,

le soutien financier est de 9 milliards d'euros (après 3 milliards pour chaque groupe, à savoir Renault, Peugeot, Citroën). En outre, l'aide couvre également les fabricants des composants. Les subventions d'un montant de 2 milliards d'euros ont été destinées à la recherche et au développement de technologies environnementales, à l'automobile ainsi qu'aux exonérations fiscales pour l'achat d'une voiture neuve accompagnant la mise à la casse d'un véhicule. Les investissements structurels occupent une place particulière dans le programme anticrise en France. Il s'agit de la mise en place de subventions pour l'investissement dans les transports, les bâtiments publics, les infrastructures universitaires et scientifiques. L'administration locale prend aussi une part considérable dans l'investissement, notamment dans le secteur des transports (chemins de fer), énergie (énergies renouvelables), de l'éducation (projet d'université). Il est important de souligner que l'aide concerne également les territoires d'outre-mer. L'aide publique a été dédiée à l'aide sociale et aux projets d'infrastructure. Un des piliers des investissements structurels se focalise sur le logement. Les différents programmes comprennent la construction d'environ cent trente mille logements sociaux pour des personnes à faible revenu, des prêts à taux zéro pour les acheteurs d'un premier logement, la rénovation urbaine (rénovation de bâtiments, efficacité énergétique, sécurité).

Évolution du produit intérieur brut en France (en %)



Source: Ministère de l'économie, INSEE

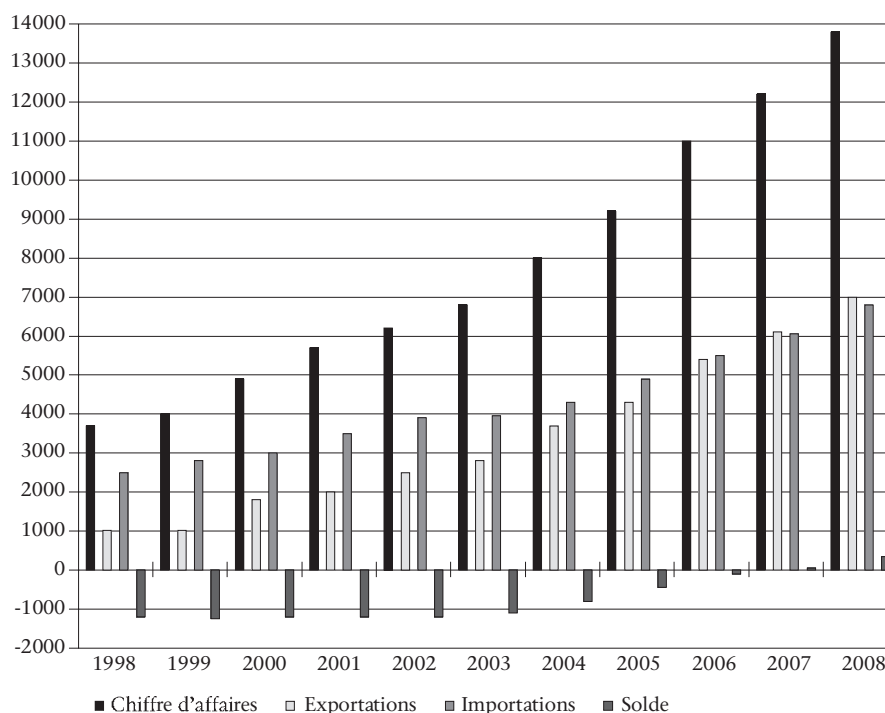
Le programme anticrise n'aurait d'impact sur le PIB français qu'en 2010 où une croissance de 0,8% est attendue (l'effondrement était de -3% à mi-2009). En résumé, il est important de noter que les activités couvertes par le programme anticrise fait appel en grande partie aux dépenses publiques ; sinon, il aurait fallu se tourner vers les entrepreneurs ou les particuliers.

Les relations économiques polono-françaises

Le contexte historique. Depuis toujours, les relations franco-polonaises se caractérisent par une bonne compréhension mutuelle et une attitude amicale. La France a été un partenaire important pour la Pologne dans la coopération politique, économique, culturelle et scientifique. À plusieurs reprises, la Pologne a profité des expériences françaises dans le domaine de la démocratie et des droits de l'Homme, du marché libre, des structures de l'administration centrale et des collectivités territoriales. C'est pour cela que les relations entre la Pologne et la France sont plus que satisfaisantes. Par suite des changements sociopolitiques et économiques qui se sont opérés en Pologne à la fin des années quatre-vingt, les échanges commerciaux entre les deux pays ont sextuplé. La France est le troisième investisseur étranger en Pologne ; et sa part du marché représente 12%. La situation est similaire dans le domaine du commerce bilatéral ; la France est au deuxième rang des pays exportateurs en Pologne et au cinquième rang de ceux qui importent des biens de Pologne ; elle participe au niveau de 6% à notre commerce extérieur total. Par contre, la Pologne, qui reste le partenaire le plus important en Europe centrale et orientale (à l'exception de la Russie) pour la France, est son onzième client et son treizième fournisseur. Actuellement il y a six mille neuf cents entreprises françaises qui collaborent avec les partenaires polonais et trois mille six cents entreprises polonaises qui travaillent avec le marché français. Par ailleurs, la coopération bilatérale se développe au niveau des organisations économiques, des universités et des régions.

Le commerce. Grâce au développement des échanges commerciaux entre la Pologne et la France ainsi qu'au grand afflux dans notre pays d'investissements français liés à l'importation de produits d'approvisionnement, on observe un type de contre-réaction ; c'est-à-dire l'enrichissement de l'offre d'exportation polonaise, surtout de produits de haute qualité, et l'augmentation du volume des exportations. Le solde négatif a donc été réduit et les échanges rééquilibrés.

Échanges commerciaux polono-français



Source: Ministère de l'économie, Office National des Statistiques

À ce propos, il faut souligner l'importance des quatre libertés européennes qui facilitent l'échange des marchandises, le transfert de capitaux, la prestation de services.

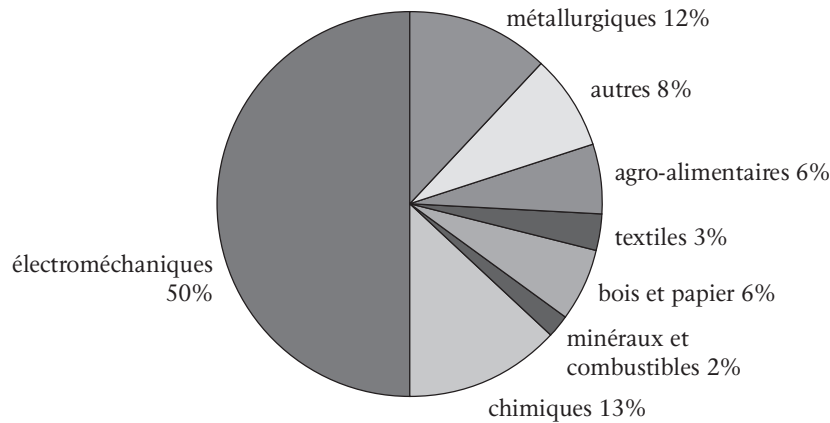
En 2008, le montant des échanges commerciaux a atteint le niveau de 13,8 milliards d'euros. Les exportations polonaises vers la France s'élèvent à 7 milliards et les importations de produits français à 6,8 milliards. Auparavant, les rapports commerciaux n'avaient jamais été aussi équilibrés.

L'augmentation moyenne des échanges commerciaux est de 10 à 15% par an. La Pologne a enrichi sa gamme de produits industriels de haute technologie, qui représentent actuellement la moitié de la valeur des exportations, en dehors de la gamme des produits agro-alimentaires (écologiques) et des produits de la filière du bois (meubles, maisons et menuiserie). Les textiles et le charbon sont

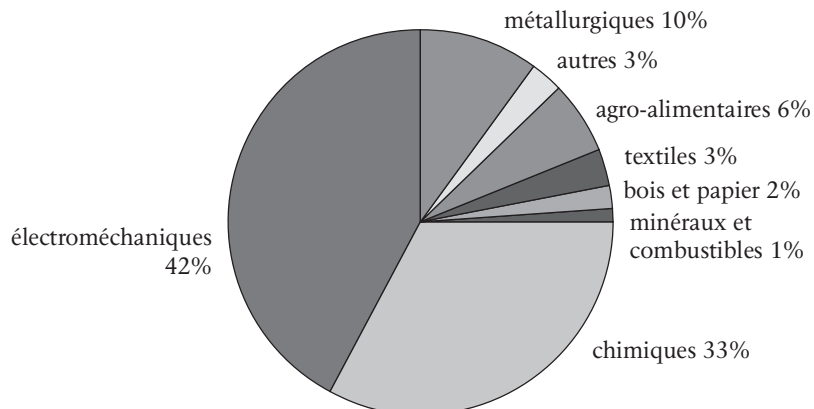
actuellement moins demandés. Par contre, l'exportation de produits métallurgiques et chimiques se maintient à un niveau plutôt stable.

De l'autre côté, les exportations françaises vers la Pologne sont dominées par une offre abondante de produits électromécaniques (produits de l'industrie automobile, électrique et électronique) et chimiques (produits pharmaceutiques et para-chimiques, chimie organique, matériaux plastiques, produits de beauté). Ces deux groupes représentent les trois quarts de la valeur des exportations françaises en Pologne. D'autres secteurs comme la métallurgie, les textiles ou les produits agro-alimentaires sont de moindre importance.

Structure des exportations polonaises vers la France en 2008



Structure des importations polonaises en provenance de la France en 2008



Accès au marché français du travail

Loi d'accès : Circulaire du Ministre de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale N° NOR INT/D/04/00066/C du 26 mai 2004 relative au régime applicable aux ressortissants de l'Union européenne, de l'Espace économique européen et de la Confédération helvétique en matière d'admission au séjour et au travail

Loi de libéralisation : Circulaire du Ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement N° DPM/DMI2/2006/200 du 29 avril 2006 relative aux autorisations de travail délivrées aux ressortissants des nouveaux États Membres de l'Union européenne pendant la période transitoire

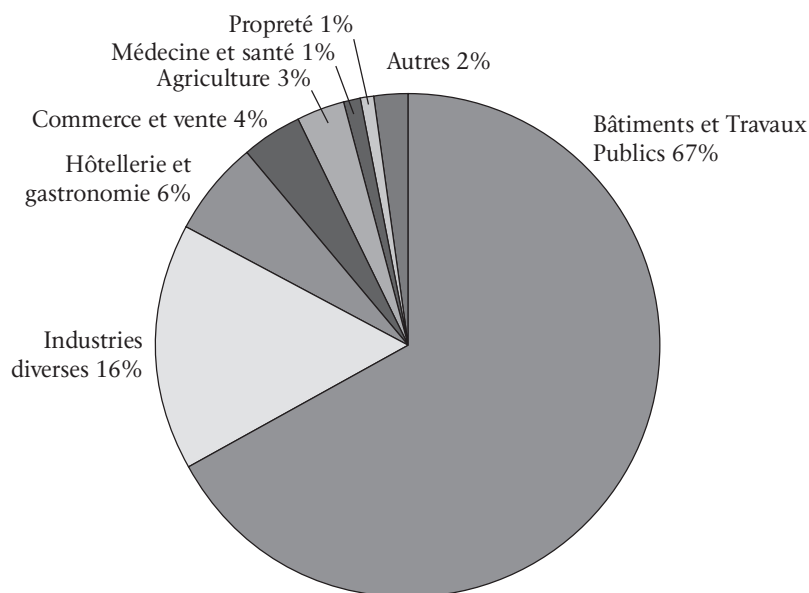
Arrêté du Ministre de l'économie, des finances et de l'emploi N° NOR IMID0800327A du 18 janvier 2008 relatif à la délivrance, sans opposition de la situation de l'emploi, des autorisations de travail aux ressortissants des États de l'Union européenne soumis à des dispositions transitoires

Loi d'ouverture : Arrêté du Ministre de l'immigration, de l'intégration, et de l'identité nationale et du développement solidaire et du Ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi N° NOR IMIK0814571A du 24 juin 2008 relatif à la délivrance, sans opposition de la situation de l'emploi, des autorisations de travail aux ressortissants des États de l'Union européenne soumis à des dispositions transitoires

Les services. L'adhésion de la Pologne à l'Union européenne le 1^{er} mai 2004 a partiellement permis aux Polonais de séjourner et travailler en France (en prenant en considération des restrictions des périodes transitoires). Le développement du secteur des services (qui à ses débuts bénéficiait d'une libéralisation partielle (2006-2008) du marché de l'emploi en France portant sur cent cinquante professions, et qui est aujourd'hui totalement ouvert depuis le 1^{er} juillet 2008, concerne surtout la construction et les travaux publics (67%), la mécanique et les industries de manufacture (16%), mais aussi l'hôtellerie-gastronomie-alimentation (6%), le commerce et la vente (4%), l'agriculture (3%). Il faut noter qu'on observe un accroissement de la demande de personnel médical (médecins de différentes spécialisations, infirmières, kinésithérapeutes).

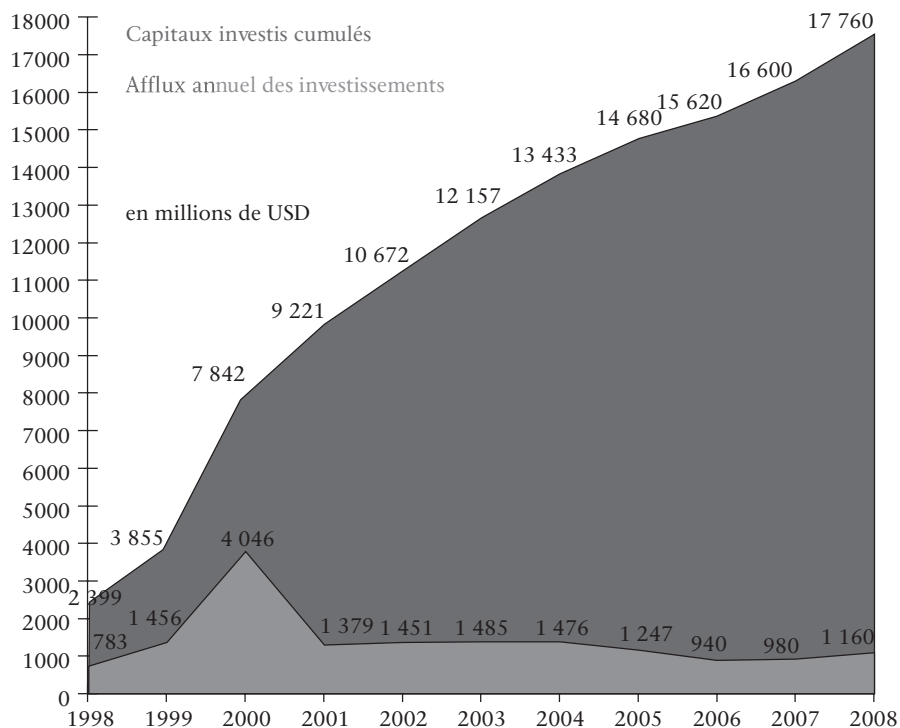
L'ouverture du marché français aux ressortissants de nouveaux pays membres de l'UE dont la Pologne, améliorera certainement encore la situation des citoyens polonais et des entreprises polonaises.

Services polonais en France (par secteurs)



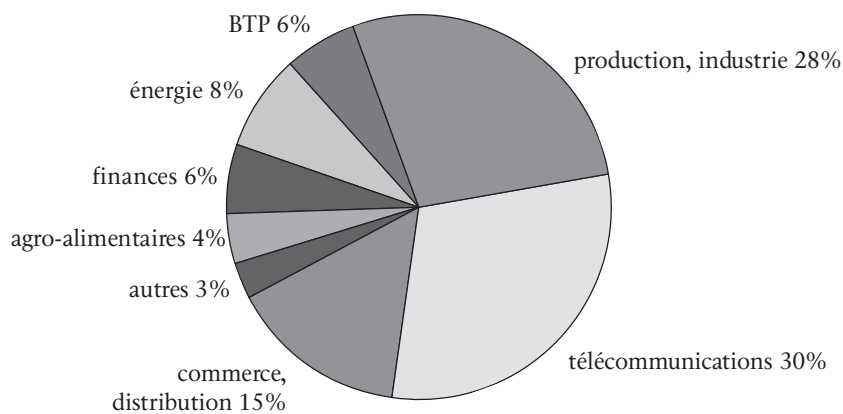
Les investissements. Les investissements français en Pologne sont surtout implantés dans trois secteurs : 30% dans les télécommunications (surtout après la prise de la majorité du capital de Telekomunikacja Polska S.A. par France Télécom en 2002), 36% dans l'industrie et l'énergie (nouvelles technologies de production), et 15% dans la distribution commerciale (hyper- et supermarchés). Malgré l'implantation en Pologne de filiales d'importantes banques françaises, le manque d'investissements dans ce domaine est significatif (hormis le Crédit Agricole et la Société Générale, ainsi que les assurances AXA qui développent peu à peu leur activité sur le marché polonais). La valeur du capital cumulé, investi par les entreprises françaises, a atteint 15 milliards d'euros à la fin de l'année 2008.

Investissements français en Pologne



Source: Ministère de l'économie, Banque Nationale de Pologne, Agence Nationale pour les Investissements Étrangers

Secteurs d'investissements français en Pologne

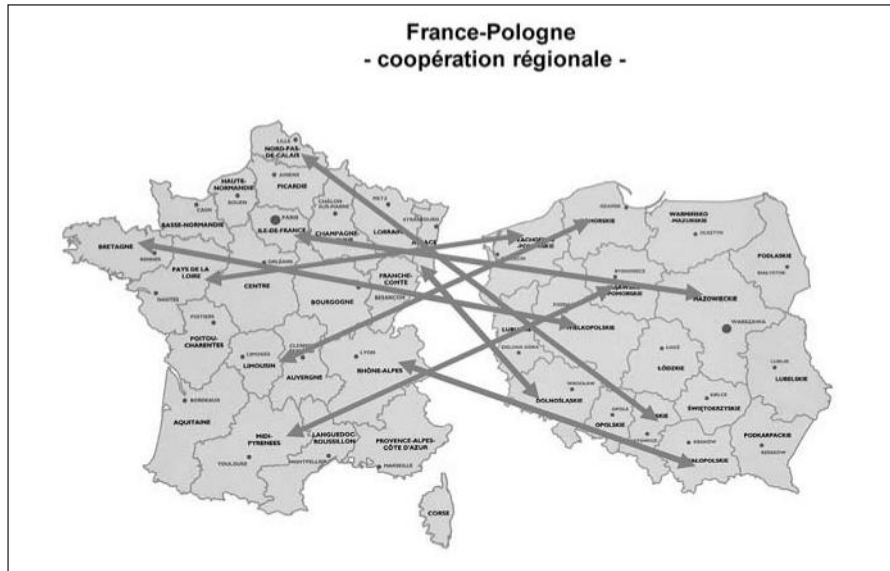


Évidemment, le capital polonais en France ne joue pas un rôle aussi important ; la valeur des investissements polonais en France s'élève à 0,5 milliard d'euros, mais elle est sur une pente ascendante.

Les problèmes des entreprises

Pour les sociétés polonaises présentes sur le marché français, les problèmes majeurs concernent l'obligation d'obtention de certificats de conformité pour certains produits, sur le plan de la qualité et/ou de la sécurité (bien que ces entreprises polonaises respectent les exigences de l'UE). Des problèmes très sérieux sont également causés par le comportement des destinataires français des produits polonais, qui retardent leurs paiements, parfois jusqu'à cent vingt jours, ce qui nuit à la solvabilité des entreprises polonaises. De l'autre côté, les entreprises françaises présentes sur le marché polonais se plaignent de la longueur des procédures administratives et des problèmes rencontrés pendant la réalisation des contrats avec le secteur public. Il est aussi vrai que les négociations des contrats entre les partenaires français et polonais durent trop longtemps. Ce qui est aussi important, c'est la reconnaissance réciproque des compétences professionnelles et l'équivalence des diplômes.

La coopération régionale. Entre la Pologne et la France, il y a aujourd'hui environ deux cents accords signés par les certaines régions et surtout par les différentes collectivités locales. Néanmoins, les jumelages vraiment vivants ne sont pas si nombreux. Les domaines de coopération sont nombreux et concernent surtout l'appui institutionnel à l'administration, la gouvernance urbaine, les services publics locaux, l'aménagement du territoire, l'application des fonds structurels de l'UE, les échanges économiques, les manifestations artistiques et culturelles, les visites touristiques, l'agriculture, la protection de l'environnement, l'éducation et la formation, l'action pour la jeunesse.



Les perspectives. Selon les pronostics des analystes, le dynamisme des échanges commerciaux mutuels qui se maintenait dans les dernières années pourrait être ralenti à cause de l'affaiblissement (20%) de la conjoncture économique mondiale (dont la crise financière). Les dernières rencontres au niveau des chefs d'État et des chefs de Gouvernement ont stimulé la volonté de développer la coopération bilatérale aussi bien que le rapprochement des idées au forum de l'UE. À la suite des discours sur les grands points économiques, l'accent doit être mis sur les questions énergétiques et écologiques, agricoles et de la défense. De plus, les intérêts communs concernent aussi l'infrastructure de transport et l'innovation dans l'économie. Le climat actuel des relations bilatérales va certainement contribuer au prochain développement des échanges commerciaux, des investissements et de la coopération scientifique et technologique.